



REGLEMENTS TROPHEE COUPE DE LA MARNE SAISON 2025-2026

Sommaire

I. Règlement sportif

Article 1 : Organisation

Article 2 : Participation des joueurs

II. Engagements

Article 3 : Engagements et pénalités

III. Système de l'épreuve

Article 4 : Déroulement de l'épreuve

IV. Date des rencontres

Article 5 : Date, horaire et changement

V. Arbitrage

Article 6 : Désignations et frais d'arbitrage



I. Règlement sportif

Article 1 : Organisation

1.1 Le Comité Départemental de Basket Ball de la Marne organise une épreuve dite "Trophée Coupe de la Marne" réservée à toutes les équipes masculines et féminines des catégories U9, U11, U13, U15, U18 et séniors du CD51.

1.2 Cette compétition est dotée d'un trophée pour le vainqueur et d'un trophée pour le finaliste. Ils sont rendus au Comité et remis en jeu chaque année

1.3 Des récompenses individuelles sont remises aux 2 finalistes et à leurs entraîneurs.

1.4 Toutes les rencontres sont organisées par le Comité Départemental de Basket Ball de la Marne, par le biais de la Commission des Compétitions.

1.5 Lors des finales, l'organisation de ce trophée sera assurée par le Comité Départemental en collaboration avec le club organisateur. Un appel à candidature sera effectué auprès des clubs lors du premier trimestre de l'année civile. Un cahier des charges sera joint à l'appel à candidature. Chaque saison, deux clubs seront désignés par la Commission des Compétitions pour organiser les finales féminines et masculines. Un club ne pourra prétendre à l'organisation des finales de Coupe (féminine ou masculine) deux saisons consécutives.

La Commission des Compétitions pourra désigner un autre club organisateur en dehors des clubs candidats, en cas de retrait du club désigné.

Article 2 : Participation des joueurs

2.1 Toute association ayant plusieurs équipes en niveau départemental participera au titre de chacune des équipes engagées.

Dans le cadre de la Coupe de la Marne, les équipes devront être personnalisées. Tout(e) joueur(se) ayant participé à une rencontre de Coupe de la Marne avec une équipe de l'association ne pourra plus participer avec une autre équipe de la même association.

Les équipes engagées en Coupe de la Marne devront être identiques à celles engagées en Championnat.



Il en va de même pour les joueurs(ses) surclassé(e)s, ils/elles ne pourront participer que dans une seule catégorie et une seule équipe.

Dans le cas où dans une même catégorie un club engage plusieurs équipes, un joueur de ces équipes devra obligatoirement jouer pour l'équipe avec laquelle il a disputé le plus de matches en championnat au 31-12-2025.

2.2 Les joueurs (ses) qui sont disqualifié(e)s avec rapport sur les rencontres de Coupe de la Marne sont suspendu(es) de toutes compétitions officielles, sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision par la Commission de Discipline Régionale.

2.3 Les joueurs (ses) sous le coup d'une suspension à la suite d'un match de championnat ne peuvent pas jouer en Coupe de la Marne si la période de suspension englobe la date de rencontre.

2.4 Les rencontres se dérouleront sous les règles des règlements généraux et règlements sportifs particuliers de chaque catégorie du Comité de Basket Ball de la Marne.

2.5 TOUS JOUEURS SENIORS (RES) ou U21 AYANT FAIT AU MOINS UN MATCH EN REGION NE PEUVENT PAS PARTICIPER A LA COUPE DE LA MARNE.

2.6 LES JOUEURS U15 ET U18 AYANT FAIT AU MOINS UN MATCH EN ELITE NE PEUVENT PAS PARTICIPER A LA COUPE DE LA MARNE.

II. Engagements

Article 3 : Engagements et pénalités

3.1 Les engagements sont gratuits et obligatoires. Ils se font en même temps que les engagements en championnat.

3.2 L'équipe qui ne participe pas à la compétition, et/ou qui ne se présente pas à la rencontre tirée au sort recevra une pénalité financière de cent euros (100 €) et sera éliminée de la compétition. Son adversaire sera qualifié pour le tour suivant.

III. Système de l'épreuve

Article 4 : Déroulement de l'épreuve

4.1 Calendrier de l'épreuve

Les matchs du 1^{er} tour sont tirés au sort.

Les rencontres des tours suivants seront organisées suivant le calendrier défini en début de trophée par tirage au sort des rencontres.

4.2 La compétition se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.



4.3 Les finales se joueront sur le terrain désigné par le Comité de la Marne par suite de l'examen des candidatures reçues après sollicitation.



4.4 Les matchs se déroulent sur le terrain de l'association désignée en premier lors du tirage au sort pour le 1^{er} tour ; à l'exception des équipes ayant 2 divisions d'écarts (inversion du lieu) pour les tours suivants, conformément au calendrier défini par tirage au sort des rencontres, ils se dérouleront sur le terrain de l'association qui apparaît en premier.

Pour les coupes de la Marne U11, U13, U15 et U18 est mis en place le système suivant :

U11 (D1/D2/D3)	U15-U18 (Régional/Inter.Dep/D1/D2)
D2 VS D1 → +15 pts D3 VS D2 → +15 pts D3 VS D1 → +30 pts	D2 VS D1 → +10 pts D2 VS ID → +25 pts D2 VS Régional → +40 pts D1 VS Inter.Dep → +15 pts D1 VS Régional → +30 pts Inter.Dep VS Régional → +15 pts

**EN U13 TU METS D2 VS DI +8 PTS, D2 VS ID + 20, D2 VS REGIONAL + 32
DI VS ID +12, D1 VS REGIONAL +24, INTER DEP VS REGIONAL +12.**

Chez les Séniors, les rencontres se joueront sur avec un bonus de 7 points pour une division d'écart et un bonus de 15 points pour 2 divisions d'écart, au bénéfice de l'équipe hiérarchiquement inférieure.

Les équipes 2 (ou 3, ...) bénéficient aussi de ce bonus de points.

Ce bonus devra être inscrit sur la feuille de marque (e-marque) et au tableau d'affichage avant le début de la rencontre.

IV. Date des rencontres

Article 5 : Date, horaire et changement

5.1 La date des rencontres :

Une fois le calendrier établi, les horaires sont fixés par les clubs jusqu'aux 1/2 finales.

5.2 Si aucun accord n'est trouvé entre les 2 associations, l'horaire de rencontre sera fixé par la Commission des Compétitions.



VI. Arbitrage

Article 6 : Désignations et frais d'arbitrage

6.1 Pour l'ensemble des tours de Coupe (séniores, séniors, U20M, U18) jusqu'à la finale, les arbitres sont désignés de la même manière que pour les championnats à désignation. Pour les autres catégories (U11 à U15), la mise à disposition d'arbitres se fait conformément aux règlements généraux départementaux.

Les clubs appelés à recevoir les rencontres des différents tours de Coupe organisent les tables de marque.

Pour les finales des arbitres sont désignés pour l'ensemble des catégories. Le Comité Départemental et la Commission des compétitions prennent en charge l'organisation des tables de marque.

6.2 Les frais d'arbitrage sont à la charge des 2 équipes en présence (comme en championnat) pour toutes les rencontres avec désignation.

6.3 Les arbitres sont désignés par la Commission des Officiels du Comité Départemental de Basket Ball de la Marne.

6.4 Les arbitres peuvent en cas de possibilité être désignés sur les autres tours que la finale pour toutes les catégories.